



Communauté de Communes

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

L'ILOT Z'ENFANTS

ANNEE 2024

Ce projet pédagogique a un objectif d'information et de définition des orientations pédagogiques à destination des enfants fréquentant l'ALSH, des animateurs et des familles.

Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la communauté de communes Maine Saosnois.

Ce document se veut être un outil de référence pour toute personne travaillant régulièrement ou occasionnellement à l'ALSH. Chaque animateur devra en prendre connaissance.

SOMMAIRE

1 – LA STRUCTURE

Présentation

Les bâtiments

L'aménagement de l'espace

2 – LE FONCTIONNEMENT

Inscriptions et tarifs

La place de l'enfant

L'enfant porteur de handicap/PAI – Enfant présentant des troubles du comportement/infirmerie

3 – DETAIL D'UNE JOURNEE TYPE

4 – L'EQUIPE

L'équipe d'encadrement

5 -LES ACTIVITES

6 – LES OBJECTIFS

Objectifs éducatifs

Thème de l'année 2024

Objectifs du projet pédagogique et du projet d'animation (moyens et évaluations)

PRESENTATION :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) «L'Ilot Z'Enfants » est un accueil de loisirs maternel dont l'organisateur est la Communauté de Communes Maine-Saosnois (72).

Cet ALSH fait partie d'un pôle petite-enfance, enfance, jeunesse regroupant les enfants de 2 mois ½ à 17 ans, sur différents sites de la ville de Mamers et de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

L'accueil maternel a pour vocation de proposer sur les différents temps libres des jeunes enfants (vacances scolaires et mercredis) des activités manuelles, sportives (sports et jeux), culturelles et éducatives, dans un cadre ludique et de détente.

L'ALSH est un service d'accueil de proximité pour les familles. C'est un mode de garde pour les parents, qui leur permet de concilier les impératifs de la vie professionnelle et familiale.

Les enfants accueillis ont entre 2 ans ½ et 6 ans (7 ans pour certains enfants qui ont redoublé) et sont scolarisés en écoles maternelles. Ceux qui viennent le mercredi ne sont pas forcément ceux qui viennent pendant les vacances et inversement.

L'ALSH fonctionne, sauf exception, les mercredis et à chaque période de vacances scolaires (du lundi au vendredi) de 07h15 à 18h00.

L'accueil de loisirs représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté des pôles famille et école, ces trois pôles étant distincts mais complémentaires. Il permet à l'enfant de construire d'autres relations (animateurs, enfants, intervenants extérieurs...), de sortir de son quotidien, de découvrir de nouveaux lieux, de vivre de nouvelles expériences. Ce pôle ALSH doit apporter à l'enfant un nouveau champ de sociabilisation, en favorisant également la mixité sociale.

L'accueil de loisirs rime avec vacances : bien-être, bon temps, épanouissement, échanges, autonomie, bienveillance... doivent faire partie intégrante des vacances et des mercredis pour chaque enfant accueilli.

LES BATIMENTS :

Les enfants sont accueillis dans des bâtiments ouverts depuis début juillet 2010.

Ces bâtiments, consacrés à l'accueil de loisirs, et aux temps d'activités périscolaires du soir pour les maternels, comprennent :

- un hall d'accueil avec porte-manteaux, casiers de rangement et bancs, afin que les enfants puissent déposer leurs affaires (manteau, sac à dos, doudous...)

Depuis octobre 2023, les enfants peuvent apporter une paire de chaussons qui restent à l'accueil de loisirs. Ceux qui en ont apportée, ont décoré un sac en toile à leur prénom qui reste accroché dans l'entrée. Cela permet d'avoir les pieds au sec et au chaud et de donner un esprit « cocooning » ! les enfants sont ravis d'être en chaussons

- un bureau
- deux grandes salles d'activités (dont une permettant aux enfants d'y faire la sieste), d'un coin cuisine, de sanitaires adaptés à la taille des enfants, de sanitaire handicapés (avec une douche, une table à langer), et d'un local-ménage. Ce bâtiment, comme toutes les nouvelles constructions, est accessible aux personnes à mobilité réduite. De chaque côté de ce bâtiment se situent deux espaces gazonnés sécurisés par des portillons.
- 1 pergola sur un des jardins permettant dès qu'il fait bon de pouvoir être dehors tout en étant protégé du soleil
- Devant le bâtiment se trouve une « Boîte à livres » (réalisée par l'Espace Jeunesse de Mamers). Les enfants et les familles ont bien compris le fonctionnement car les livres tournent !

En contrebas de ce bâtiment se trouvent les locaux de l'école maternelle, qui sont utilisés : la salle de cantine, la salle de motricité, une salle d'activité, la salle de sieste, la cour (avec bac à sable et aire de jeux), ainsi que deux salles de classe utilisées l'été.

Entre les deux bâtiments se trouve une aire de jeux gazonnée comprenant des jeux et un banc.

Un parking situé devant le bâtiment facilite l'accès aux familles.

Le bâtiment de l'ALSH est prévu pour accueillir une quarantaine d'enfants et l'on peut en accueillir tout autant au niveau de l'école maternelle.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

Les deux salles d'activités sont aménagées de manière à répondre aux besoins des enfants durant leur temps d'accueil avec différents espaces.

La première salle d'activité est régulièrement réaménagée tout en permettant toujours un accès autonome aux jeux, jouets, feutres, feuilles, tableaux avec marqueurs/craie ... et en facilitant le rangement.

Ce ré-aménagement régulier permet aux enfants d'éviter une lassitude et de re-découvrir parfois des jeux. Les enfants doivent, en entrant dans l'accueil de loisirs, avoir envie d'aller jouer.

La deuxième salle d'activités, qui sert pour les activités et pour les temps de sieste, a été aussi réaménagée, avec l'installation d'un coin lecture avec une cabane, des coussins, ceci afin de proposer aux enfants un coin calme dans lequel ils peuvent se poser, s'allonger, regarder des livres, écouter des histoires... dans une ambiance un peu tamisée, propice au calme et au repos.

La préservation de temps calmes, de temps de jeux en autonomie, de temps libres, de temps de rêves, de temps pour regarder les images d'un livre, de temps où les enfants peuvent ne rien faire... est nécessaire à la construction des petits. Quoique de mieux que d'apprendre en s'amusant !

Le jeu libre n'est pas une absence de proposition mais au contraire une réelle proposition d'espace de jeux, d'aménagement du lieu avec une présence effective et réelle de l'animateur (il assure la sécurité physique et affective).

INSCRIPTIONS ET TARIFS :

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, les familles doivent remplir un dossier d'inscription en y ajoutant la copie des vaccins et une attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile. Ils peuvent récupérer ce dossier au bureau de l'accueil de loisirs, ou bien le télécharger sur le site de la Communauté de Communes Maine Saosnois ou sur celui de la ville de Mamers.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Le mode de calcul du montant à régler par les familles est en fonction du quotient familial.

A compter du 8 juillet 2024, le conseil communautaire du 11 avril a voté le réajustement des tarifs de tous les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Maine Saosnois afin de prendre en compte l'évolution des charges des services (salaires, énergie, alimentation...). Concernant les repas, les tarifs restent inchangés.

	<i>Territoire de la CDC</i>	<i>Hors territoire CDC</i>
Demi-journée Quotient familial plancher : 700 € Quotient familial plafond : 1 801 €	Quotient Familial de chaque famille x 0.50 %	Quotient Familial de chaque famille x 0.65 %
Forfait 4 jours pour les familles qui réservent sur la semaine	Tarif de 8 demi-journées avec une remise de 15 % + 4 repas	Tarif de 8 demi-journées avec une remise de 15 % + 4 repas
Forfait 5 jours pour les familles qui réservent sur la semaine	Tarif de 10 demi-journées avec une remise de 20 % + 5 repas	Tarif de 10 demi-journées avec une remise de 20 % + 5 repas
Repas :		
Quotient Familial inférieur à 700 €	3.30 €	3.30 €
Quotient Familial entre 701 € et 1 300 €	3.40 €	3.40 €
Quotient Familial supérieur à 1 301 €	3.50 €	3.50 €

Le montant de repas du midi est lui aussi en fonction du quotient familial :

Pour les QF < 700, tarif du repas à 3.30 €

Pour les QF situés entre 701 et 1300, tarif du repas à 3.40 €

Pour les QF > 1301, tarif du repas à 3.50 €

Sur les périodes de vacances, il est proposé la possibilité de réserver sur plusieurs jours selon deux forfaits suivants :

4 jours : remise de 15 %) + 4 repas

5 jours (remise de 20%) + 5 repas

Les tarifs englobent la totalité des services proposés par l'ALSH (activités, matériel, goûter, transports, sorties...). Il n'y a plus de supplément pour les sorties.

Pour les mercredis et les périodes de vacances toute inscription non suivie de la présence de l'enfant est facturée sur la base de la réservation, sauf sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 7 jours.

En ce qui concerne le paiement des factures, les familles reçoivent un avis de sommes à payer du Trésor Public. Les ALSH acceptent les règlements des aides financières (bons CAF, MSA, ANCV) qui doivent être donnés par les familles avant l'envoi du fichier factures en comptabilité. Les parents peuvent également régler avec des tickets CESU qu'ils doivent faire parvenir directement au Trésor Public.

LA PLACE DE L'ENFANT :

L'enfant est placé au centre de l'ALSH. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. L'enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant d'agir sur le monde qui l'entoure ; l'enfant doit pouvoir choisir l'activité, doit pouvoir s'exprimer, donner son avis (l'animateur doit instaurer un climat de confiance afin que l'enfant se sente libre de s'exprimer librement), faire des choses en autonomie (l'animateur doit veiller à mettre en place des espaces d'activités libres).

Il faut prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant en tant que personne dans un environnement collectif. Les enfants apprennent et grandissent ensemble, mais chacun à sa manière. Ils sont tous différents, même si leurs besoins premiers sont les mêmes. Il faut favoriser leur appétit d'apprendre par l'expérimentation, par l'exploration et la discussion. C'est aussi par le jeu que l'enfant s'essaie à la vie adulte, par le sport et la motricité, qu'il va prendre confiance en chacun de ses gestes, s'assurer de ses propres capacités et repousser ses limites. Par le jeu, nous devons favoriser la mixité, l'ouverture aux autres, la tolérance, l'inclusion, le partage, la coopération...

La relation à l'enfant doit être chaleureuse (apportant affection, sécurité, qui rassure et donne confiance), structurante (qui donne des points de repères clairs, adaptés et compréhensibles) et bienveillante (qui veille, se soucie, qui voit le bon, le positif chez l'enfant et cherche à le valoriser, à l'encourager, à le faire progresser), tout en donnant un cadre.

La bienveillance est l'un des éléments de la bientraitance.

La bienveillance n'est pas une absence de cadre ni de limites bien au contraire. L'enfant, pour bien grandir, a besoin de limites, qui vont le rassurer.

L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP/PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou ENFANT PRESENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT/INFIRMERIE :

Notre capacité à accueillir un enfant porteur de handicap en toute sécurité (pour lui et pour les autres, adultes et enfants accueillis) doit être déterminé après un dialogue approfondi avec les familles et sous-réserve de l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour le bien-être de l'enfant, des encadrants et des enfants du groupe.

Plusieurs enfants avec des PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sont accueillis (pour des problèmes médicaux tels que de l'asthme sévère, des allergies alimentaires, un enfant présentant une surdité bilatérale, une enfant porteuse du gène de la maladie des os de verre...)

L'équipe d'animation prend connaissance des PAI et assure avec vigilance leur mise en œuvre.

Si l'enfant doit prendre des médicaments durant la journée d'accueil, les parents doivent impérativement fournir une ordonnance récente, joindre les médicaments dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant avec la notice et fournir également un accord écrit et signé de leur part pour l'administration du médicament.

Aucun médicament n'est pris sans ordonnance.

Des trousse à pharmacie sont à disposition des animateurs dans les locaux de l'ALSH et lors des sorties. Celles-ci sont composées du nécessaire pour les soins des « petits bobos ».

Chaque soin prodigué pendant l'accueil est inscrit dans un registre d'infirmerie se trouvant dans le bureau de l'ALSH.

JOURNEE TYPE (les horaires peuvent être modifiés en fonction des activités, du programme)

07h15-09h30 et 16h30-18h00 : temps d'accueil

Objectifs	Actions et moyens mis en place
Accueil des enfants (<i>arrivées et départs échelonnés. Ces temps échelonnés permettent aux enfant d'évoluer à leur rythme, le matin, de se réveiller en douceur...</i>)	Mobilier/matériel adapté à l'âge et à la taille des enfants
Jeux libres, en autonomie (<i>avec ou sans animateur</i>). Chacun doit être libre dans le choix de ses occupations	Les enfants sont en autonomie : mise à disposition de petits matériels et de jeux/jouets (<i>dessins, coloriages, jeux d'éveils, jeux de société, d'imitation, de constructions, ne rien faire...</i>)
Moment privilégié pour les familles afin d'échanger et de communiquer	Jeux calme le matin
	Le soir après le goûter, si le temps le permet, jeux en extérieur, sinon, plusieurs ateliers sont mis en place

09h30-11h30 et 14h00-16h00 : temps d'activité

Objectifs	Actions et moyens mis en place
Favoriser le développement de l'enfant de 3 à 6 ans	Activité à thème (<i>fil conducteur</i>) sur chaque période de vacances
Développer sa motricité fine	Alterner les activités <i>calmes et sportives, manuelles et jeux</i>
Apprendre le vivre ensemble	Rappel des règles de vie, (<i>bien-vivre ensemble, du respect de soi, de l'autre, du matériel...</i>)
Apprendre de façon ludique des notions sur les thèmes abordés (<i>fil conducteur</i>) et avoir des connaissances sur l'actualité (<i>saison, fête...</i>)	Proposer des groupes selon la tranche d'âge afin de mieux adapter les activités proposées
	Présenter les activités afin que l'enfant puisse faire son choix mais aussi proposer des temps où les enfants choisissent les activités qu'ils veulent faire

Des temps de récréations et de jeux libres sont régulièrement mis en place avant et après les activités

L'activité et le jeu sont des puissants facteurs de développement chez l'enfant en âge maternel.

12h00-13h15: temps du déjeuner et 16h00-16h30 : du goûter

Objectifs	Actions et moyens mis en place
<p>Moment convivial favorisant la socialisation et la communication entre animateurs et enfants et entre les enfants</p> <p>Le repas collectif est un moment éducatif au même titre que les autres</p>	<p>Les enfants s'installent où ils le souhaitent. Un animateur présent à chaque table.</p> <p>Encourager à goûter à tous les aliments</p> <p>Susciter la discussion et l'écoute dans le calme</p> <p>Apprendre ou rappel des règles d'hygiène (<i>se laver les mains...</i>)</p> <p>Apprendre à manger proprement et « comme les grands » (<i>apprendre à se servir d'un couteau, à se servir de l'eau avec le pichet, à servir les autres</i>)</p> <p>Aide au débarrassage des tables</p>

Les repas sont pris dans la salle de restauration de l'école des Jeux Brillants. Ils sont fournis et livrés par le restaurant municipal. Ce dernier fournit également le goûter.

13h30-14h00 : temps calme et 13h30-16h00 : sieste

Objectifs	Actions et moyens mis en place
<p>Respecter le rythme biologique de chaque enfant</p> <p>Permettre aux enfants qui le souhaitent (<i>même les grandes Sections</i>) de pouvoir faire la sieste</p>	<p>Temps de sieste avec réveil échelonné (<i>possibilité de rejoindre les groupes d'activité de l'après-midi si l'enfant ne dort pas au bout d'une vingtaine de minutes</i>)</p> <p>Temps de repos pour les plus grands</p>

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

L'équipe de permanents est composée d'une directrice, et de trois animatrices. Cette équipe est renforcée les mercredis et à chaque période de vacances scolaires par des animateurs, soit diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), ou autre diplôme en rapport avec l'animation (par exemple BPJEPS), soit stagiaires BAFA et quelque fois par des animateurs non qualifiés.

Autour de cette équipe interviennent d'autres personnes : le personnel du restaurant municipal, le personnel d'entretien, les intervenants extérieurs...Par rapport à ces autres personnes, nous demandons aux animateurs et aux enfants de les respecter car :

- Nous avons tous nos missions et nos responsabilités. Nous travaillons tous pour les enfants.
- Nous avons tous besoin les uns des autres pour que notre accueil de loisirs fonctionne dans les meilleures conditions
- Il n'y a pas de tâches nobles et d'autres moins. Chacun est important et peut apporter aux autres.

Le nombre d'animateurs est fonction du nombre d'enfants présents et de la réglementation : 1 animateur pour 8 enfants accueillis pour cette tranche d'âge et 1 pour 5 pour les sorties à la piscine.

L'équipe d'animation doit être bienveillante, empathique et soutenante. Elle doit savoir transmettre des valeurs, poser un cadre et savoir dire non.

Le fait d'avoir une équipe de permanents (que ce soit les mercredis ou bien durant les vacances scolaires) permet aux enfants d'avoir des référents/repères affectifs et aux parents de se sentir confiants de laisser leur enfant à des personnes qu'ils connaissent déjà.

LES ACTIVITES :

Les activités proposées, quelles qu'elles soient, doivent toujours être de qualité et doivent permettre aux enfants de développer leur autonomie, leur motricité, leur expression, leur réflexion...

Trois grandes familles d'activités se dégagent : les activités manuelles, sportives et culturelles.

- Les activités manuelles :

Elles s'inscrivent dans les thèmes abordés sur les différentes périodes de l'année. Faites à partir d'objets recyclés ou avec du matériel neuf, elles sont l'expression de l'imagination et de la création des enfants et des animateurs. Les réalisations sont destinées à un usage collectif (par exemple, la décoration de l'ALSH), à offrir (par exemple pour les personnes âgées des foyers), ou personnel, à court, moyen ou long terme. Les activités sont mises en place pour répondre aux besoins et au développement de l'enfant et non dans une conception de consommation. L'activité doit avoir été faite par l'enfant, même si elle ne correspond pas à certains « critères » de l'animateur ou à des critères de « beauté ».

- Les activités sportives :

Pour les maternels, les activités sportives mises en place se font plus sous la forme d'initiation ou de « mini-sports ». Durant les vacances scolaires, les installations sportives de la commune sont mises à disposition (par exemple la piscine) et permettent un élargissement de l'offre des animations.

- Les activités culturelles :

Elles s'appuient sur un contexte local avec des services comme la médiathèque, le cinéma et aussi sur des événements locaux comme le Festival Graines d'Images Junior. Ce sont aussi des activités autour de la lecture, autour de contes, de l'imaginaire, de l'expression corporelle, artistique, de chants, mais aussi sur le développement durable... Cela peut également être la visite d'une exposition locale (artistes locaux : peintres, sculptures, photographes...), un déplacement vers un musée, un spectacle...

A côté de ses trois grandes familles sont mis en place des temps de chants, danses, des jeux sous différentes formes (jeux sportifs, jeux coopératifs, jeux d'équipe, jeux de société, de construction, grands jeux...).

Le jeu est plus qu'un simple amusement pour les jeunes enfants. C'est par le jeu qu'ils apprennent. Le jeu pour les maternels est l'une des choses les plus importantes. Les jeux les aident à :

- Renforcer leur confiance
- Se sentir aimé, heureux et en sécurité
- Développer des compétences sociales, le langage et la communication
- Apprendre à prendre soin des autres et de l'environnement
- Développer des compétences physiques
- Connecter et affiner des connexions importantes dans leur cerveau

Les jeux permettent également d'utiliser leur imagination et de jouer à leur propre rythme. Les jeux « je fais comme si j'étais... » sont très importants pour leur développement (jeux d'imitation), d'où l'importance également des déguisements.

Des sorties à la journée ou à la demi-journée sont organisées sur les périodes de vacances.

Le fonctionnement de l'ALSH permet à chaque enfant de choisir une activité (en règle générale, deux ou trois activités sont proposées par demi-journée). Ce choix est parfois conditionné par des obligations (nombre maximum d'enfants, âge des enfants etc...). Si les activités proposées ne conviennent pas aux enfants, d'autres activités choisies en concertation avec eux pourront être mise en place.

Des échanges inter-générationnels (avec les foyers de personnes âgées et avec la maison de retraites) sont régulièrement mis en place car ils plaisent, aussi bien aux enfants qu'aux personnes âgées sur les temps de vacances.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN 2024 :

Basés sur les objectifs éducatifs de la Communauté de Communes Maine Saosnois, les objectifs pédagogiques permettront à l'équipe d'animation de contribuer à ce que l'enfant devienne un adulte épanoui et réfléchi, qui s'intégrera de manière responsable dans son environnement.

Les objectifs éducatifs sont :

- Accueillir tous les publics dans une mixité sociale et dans une démarche inclusive
- Favoriser le vivre-ensemble, développer un esprit solidaire
- Favoriser le respect de l'autre, des lieux...
- Favoriser les échanges inter-générationnels
- Favoriser l'autonomie, le sens des responsabilités
- Favoriser l'accès à la culture
- Développer les notions de développement durable
- Faire découvrir le territoire
- Eduquer à la santé

Afin de mettre en œuvre les objectifs éducatifs et pédagogiques, l'équipe de permanent a choisi un thème pour l'année 2024, qui sera découpé en 6 périodes (correspondant aux périodes de vacances scolaires)

Le thème général de l'année est « Les Jeux Olympiques ».

Les thèmes proposés servent de point de départ, d'appui pour la recherche d'activités, de jeux, toujours en lien avec les objectifs pédagogiques. Sur une ou plusieurs journées, les thèmes servent également à avoir une cohérence.

Objectifs retenus pour le projet pédagogique de 2024

1^{er} objectif : apprendre à vivre ensemble, à écouter l'autre, à échanger, aller à la rencontre de...

2^{ème} objectif : développer l'autonomie

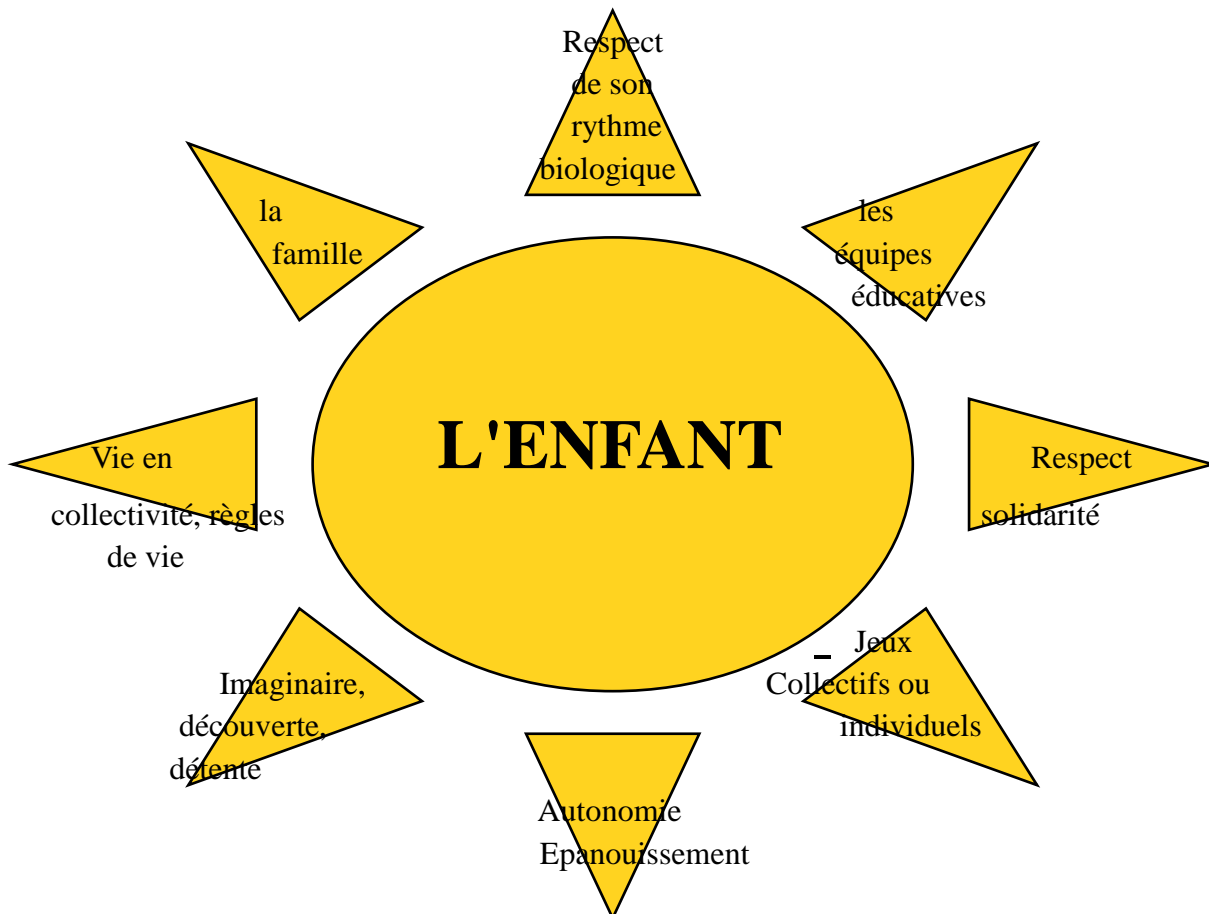
3^{ème} objectif : développer les différents types de motricité, développer l'éveil, l'épanouissement, la concentration, le bien-être, favoriser la prise de parole...

4^{ème} objectif : apprendre à connaître, à reconnaître et à respecter l'environnement local

5^{ème} objectif : grâce au thème sur les JO, découvrir des valeurs humaines riche de sens, découvrir des pays, des cultures différentes, s'initier à de nouveaux sports

Les activités sont au service des objectifs proposés, un moyen de les atteindre, et non pas un remplissage du programme

Pour que l'enfant grandisse en s'épanouissant...



REFLEXIONS :

- L'éducation, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle provienne, nécessite d'être cohérente, d'avoir du sens et de pouvoir être réinvestie dans tous les moments de la vie des enfants. L'intégration des enfants à l'ALSH permet la continuité des apprentissages fait à la maison et à l'école, sous des formes différentes mais complémentaires. Ce temps de loisirs doit être un temps éducatif qui permet à tout enfant de grandir et de se préparer à devenir adulte.

Entre 2 ans 1/2 et 6 ans, l'enfant a encore besoin de jeux autonomes qu'il mène seul ou avec d'autres enfants. Différents temps libres sont intégrés dans le programme d'une journée. L'animateur est intégré à ces jeux libres seulement si l'enfant le souhaite ou par nécessité. Pendant ces temps-là, l'animateur reste et doit savoir rester en retrait, en adoptant une position d'observateur lui permettant de mieux cerner l'enfant afin de mieux le comprendre dans sa globalité.

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue » disait Jean Epstein (psychosociologue).

Le jeu permet à l'enfant de développer diverses compétences qui vont l'aider à grandir :

JOUER pour {

- grandir
- communiquer
- apprendre
- acquérir son autonomie
- se mesurer aux autres
- le plaisir

L'équipe de permanent veillera à ce que la sollicitude empathique (apprendre à prendre soin de l'autre) et la bienveillance soient des mots-clefs de l'accueil de loisirs.